

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2024_01

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE**DECISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A
LA SEANCE
DU 7 DECEMBRE 2023 EN
VERTU DE L'ARTICLE
L 2122-22
DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES****Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} février 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 25 janvier 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 02 février 2024.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Jean-Luc REYNARD, *conseiller municipal délégué*, Andrée RICCETTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
- Jean-Luc REYNARD - Andrée RICCETTI - Catherine ZAPPA - Vincent MOISSONNIER - Gaëtan REDEUILH	- Daniel CORRE - Brigitte MACAUDIERE - Bernard JACQUOLETTO - Bérenger CENTI - Catherine REMY-MENU

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE
DU 7 DECEMBRE 2023 EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Véronique MOUILLER, première adjointe.

Depuis la convocation à la séance du 7 décembre 2023, les décisions municipales qui ont été prises concernent :

2023.91	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Groupe Le Grand Bal des cousins. <i>Contrat approuvé avec l'association Big Band 26 pour le concert du groupe Le Grand bal des cousins programmé le 7 mai 2024 d'un montant de 4 000€ TTC.</i>	21 novembre 2023
2023.92	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Groupe DJ Pudding. <i>Contrat approuvé avec l'association Big Band 26 pour le concert du groupe DJ Pudding, programmé le 7 mai 2024 pour un montant de 360 € TTC.</i>	21 novembre 2023
2023.93	Accès à l'atelier salarial – Approbation d'un contrat passé avec Adelyce – Renouvellement <i>Contrat approuvé avec la société Adelyce (Labège – 31) pour la fourniture d'un droit d'accès multi-utilisateurs à l'ATELIER SALARIAL via un accès sécurisé.</i>	21 novembre 2023
2023.94	Entretien et nettoyage des locaux du Centre de Santé Municipal – Approbation d'un contrat à passer avec la société FG Net SARL. <i>Contrat de prestations de services passé avec la société FG NET SARL pour l'entretien des locaux du Centre de Santé Municipal. Le montant forfaitaire de la prestation s'élève à la somme de 1 671.13 € TTC.</i>	21 novembre 2023
2023.95	Finances – Sinistre du 24 août 2023 – Choc de véhicule contre candélabre éclairage public – Rue Suzanne Lacore – Acceptation de l'indemnité d'assurance.	24 novembre 2023

	<i>Indemnité d'assurance de 723.20 € versée par Groupama en règlement de la facture de remise en état du lampadaire accidenté au 141 rue Suzanne Lacore, lors du sinistre survenu le 24 août 2023.</i>	
2023.96	<p>Contrat de maintenance de l'ascenseur sis Maison Galliéni à passer avec la société Loire Ascenseurs SAS – Approbation.</p> <p><i>Contrat de maintenance passé avec la société Loire Ascenseurs SAS, pour la maintenance et l'entretien de l'ascenseur installé à la Maison Galliéni. Le montant total annuel de la prestation s'élève à 1 164 € TTC.</i></p>	24 novembre 2023
2023.97	<p>Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des spectacles scolaires – Compagnie Dis Bonjour à la dame.</p> <p><i>Contrat passé avec l'association « Dis Bonjour à la Dame » pour les 3 représentations du spectacle « Frigo Opus 2 », les 23 et 24 mai 2024. Le contrat est conclu avec un montant de 4 431.09 € TTC.</i></p>	24 novembre 2023
2023.98	<p>Entretien des espaces verts de la commune – Marchés réservés aux entreprises adaptées et aux établissements ou service d'aides par le travail – Approbation des accord-cadres.</p> <p><i>Accord-cadres approuvés conclus avec les établissements ADAPEI E.V.S. pour les lots n° 1 (tonte et entretien des pelouses), 4 (désherbage manuel) et 5 (entretien du terrain de bicross). Les lots n° 2 (débroussaillage) et 3 (taille de haies) ont été déclarés sans suite pour cause d'infructuosité. Le montant maximum annuel par lot varie de 3 000 € HT à 9 000 € HT.</i></p>	28 novembre 2023
2023.99	<p>Nettoyage des locaux de l'hôtel de ville – Approbation d'un contrat d'entretien à passer avec l'ADAPEI LOIRE – Esat pro « Les ateliers roannais »</p> <p><i>Contrat de prestations passé avec l'ADAPEI LOIRE - ESAT Pro pour l'entretien et le nettoyage des locaux de la mairie de Riorges. Les coûts des produits d'entretien et de la prestation journalière s'élèvent respectivement à 5.96 € HT et à 37.50 € HT pour l'année 2024. Contrat conclu pour un an à compter du 1^{er} janvier 2024.</i></p>	28 novembre 2023
2023.100	<p>Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des mardi(s) du Grand Marais – Le Groupe La Mossa.</p> <p><i>Contrat passé avec La Curieuse pour le concert du groupe La Mossa programmé le 2 avril 2024. Le contrat est conclu avec un montant de 2 500 € TTC.</i></p>	1 ^{er} décembre 2023
2023.101	<p>Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des mardi(s) du Grand Marais – Le Groupe Pambelé.</p> <p><i>Contrat passé avec l'association Z Production pour le concert du groupe Pambelé programmé le 2 avril 2024. Le contrat est conclu avec un montant de 3 270.50 € TTC.</i></p>	1 ^{er} décembre 2023
2023.102	<p>Centre de santé municipal – Demande de subvention auprès de l'Agence régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes (ARS) au titre du fonds d'intervention régional 2023-2025.</p>	1 ^{er} décembre 2023

	<i>Sollicitation d'une aide financière auprès de l'ARS, visant à participer à la rémunération de Mme Corinne Michalon, dans le cadre de la mesure « 400 postes de médecins généralistes dans les territoires prioritaires ». L'ARS s'engage à financer une garantie financière mensuelle de 9 070 € pendant 24 mois.</i>	
2023.103	Centre de santé municipal – Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes (ARS) au titre du fonds d'intervention régional 2023-2025. <i>Sollicitation d'une aide financière auprès de l'ARS, visant à participer à la rémunération de Mme Caroline Dutheil, dans le cadre de la mesure « 400 postes de médecins généralistes dans les territoires prioritaires ». L'ARS s'engage à financer une garantie financière mensuelle de 9 070 € pendant 24 mois.</i>	1 ^{er} décembre 2023
2023.104	Achat de fournitures scolaires et périscolaires – Approbation de l'accord-cadre. <i>Accord-cadre à procédure adaptée conclu pour les lots n° 1 (fournitures écoles primaires) et 2 (fournitures écoles maternelles avec la papèterie Develay (Limas) et le lot n°3 (fournitures activités périscolaires) avec les papeteries Pichon SAS (Veauche). L'accord-cadre est conclu avec un montant maximum par lot variant de 7 000 € HT et 25 000 € HT/an.</i>	1 ^{er} décembre 2023
2023.105	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Pont du Mayollet <i>Mission de maîtrise d'œuvre passée avec la société Sixense Engineering (Vaulx en Velin) dans le cadre de la réhabilitation du Pont du Mayollet. Le montant de la mission est de 17 376 € TTC.</i>	7 décembre 2023
2023.106	Travaux de nettoyage des sanitaires publics – Approbation d'un contrat de prestations de services en nettoyage à passer avec la société Fauriel Nettoyage SAS. <i>Contrat de prestations de services passé avec la société Fauriel Nettoyage SAS (St Etienne) pour le nettoyage de 4 sanitaires publics situés Place Badolle, Centre social, Parc du Petit Prince et Place Ernest Girard. Le montant forfaitaire mensuel des prestations de services en nettoyage s'élève à la somme de 1 143.36 € TTC/mois en période hivernale et de 1 815.30 € TTC/mois en période estivale. Contrat d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024.</i>	7 décembre 2023
2023.107	Finances – Sinistre du 24 août 2023 – Choc de véhicule contre candélabre éclairage public – Rue Suzanne Lacore – Acceptation de l'indemnité d'assurance franchise. <i>Indemnité de 1 000 € correspondant à la franchise, versée par Groupama en règlement de la facture de remise en état du lampadaire accidenté, lors du sinistre survenu le 24 août 2023.</i>	7 décembre 2023
2023.108	Finances – Réalisation d'un emprunt à taux fixe contracté auprès de la Banque Postale.	7 décembre 2023

	<i>Emprunt de 610 000 € contracté auprès de La Banque Postale, destiné à financer les investissements 2023, pour une durée de 15 ans et 5 mois, au taux fixe de 3.77%.</i>	
2023.109	Finances – Sinistre du 18 avril 2023 – Choc du véhicule contre borne incendie – 165 rue Abbé Pierre – Acceptation de l'indemnité d'assurance. <i>Acceptation de l'indemnité de 440 € versée par Groupama en règlement de la facture de remise en état de la borne accidentée au 165 rue Abbé Pierre à Riorges, lors du sinistre survenu le 18 avril 2023.</i>	12 décembre 2023
2023.110	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Groupe Les Deuxluxes. <i>Contrat passé avec la SAS l'Igloo, pour le concert du groupe Les Deuxluxes, programmé le 19 mars 2024. Le contrat a été conclu pour un montant de 1 582,50 € TTC.</i>	15 décembre 2023
2023.111	Mise en page du magazine municipal – Approbation du marché sans publicité, ni mise en concurrence préalables à passer avec Temps réel. <i>Marché approuvé sans publicité, ni mise en concurrence préalables avec la société Temps réel (Dijon) en vu de la mise en page du magazine municipal. Les prix du marché sont unitaires et seront payés suivant devis contractualisé, dans la limite de 30 000 € TTC annuel. Marché conclu pour 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024.</i>	18 décembre 2023
2023.112	Aménagement du mail traversant du cimetière – Approbation du marché. <i>Accord-cadre approuvé avec la société CHAVANY de St Nizier-sous-Charlieu dans le cadre de l'aménagement du mail traversant du cimetière. Le marché est conclu pour un montant de 73 696,00 € TTC.</i>	18 décembre 2023

Le Conseil municipal *prend acte* de ces décisions.

Riorges, le 2 février 2024

La secrétaire de séance,
Véronique MOUILLER

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN